



Le Conseil supérieur de la magistrature français exprime sa vive inquiétude sur la situation en Turquie et le respect de l'État de droit, notamment à l'égard des magistrats.

Le nombre de magistrats suspendus, voire incarcérés, au cours des derniers jours, en dehors de toute procédure conforme aux standards européens et internationaux est particulièrement alarmant.

Le Conseil supérieur s'associe aux craintes légitimement exprimées par les organisations internationales, au premier rang desquelles le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les instances du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne et le Réseau européen des Conseils de Justice.